



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate
DATE: 30 septembre 2015

L'absence de normes pour l'accès à des accommodements est discriminatoire

(Le sort de certains étudiants en milieu d'études postsecondaires atteints d'un trouble commun de la santé mentale).

CADDAC (Centre for ADHD Awareness, Canada) a tout récemment publié un document sur ce sujet. Ce document intitulé «[Comprendre le TDAH comme handicap en milieu d'études postsecondaires](#)» souligne l'inégalité dans l'accès à une éducation postsecondaire causée par le MANQUE actuel de compréhension de ce trouble par certains établissements d'études postsecondaires. La présidente de CADDAC et co-auteure du document, madame Heidi Bernhardt, indique que des étudiants, leurs parents et des professionnels de la santé ont contacté CADDAC pour exprimer leur grande frustration sur ce sujet. «*L'absence de consensus sur des normes nationales ou provinciales basées sur de la recherche médicale fait en sorte que certains établissements d'études postsecondaires demandent des évaluations très coûteuses et voire non nécessaires aux étudiants atteints d'un TDAH afin qu'ils puissent se qualifier pour des accommodements académiques appropriés. Ceci cause des incohérences dans la documentation médicale exigée à ces étudiants en milieu d'études postsecondaires ce qui entraîne des pratiques discriminatoires par ces collèges et ces universités, les rendant sujets à de possibles contestations judiciaires.* » (notre traduction)

Environ 4% ou 150 000 jeunes adultes canadiens souffrent de symptômes de TDAH ce qui a souvent des impacts sur la réussite de leurs études postsecondaires. L'augmentation récente de la sensibilisation au TDAH et du soutien offert a permis à plus d'étudiants atteints d'un TDAH d'avoir accès à une éducation postsecondaire, leur permettant ainsi de réaliser leur plein potentiel académique et professionnel. Le TDAH est un trouble reconnu et malheureusement, les impacts fonctionnels continuent souvent tout au long de la vie de l'individu, même en milieu postsecondaire.

Des recherches ont démontré que les tests psychologiques normalisés, plus appropriés pour détecter des troubles d'apprentissage et des traumatismes crâniens, demandés par certains établissements d'études postsecondaires ne quantifient pas adéquatement la nature des atteintes fonctionnelles qui caractérisent le TDAH. Lorsqu'utilisés, de tels tests peuvent empêcher injustement des étudiants à se qualifier pour des accommodements académiques, résultant ainsi à une inégalité dans l'accès à une éducation postsecondaire.

Le réputé professeur, Dr. Rosemary Tannock: «*Les tests neuropsychologiques ne jouent aucun rôle dans le diagnostic du TDAH et ne peuvent pas mesurer adéquatement le type d'atteintes fonctionnelles associées au TDAH. Ceci est dû au fait qu'il n'y a pas de déficits cognitifs connus spécifiques ou universels dans le TDAH et les résultats de tests neuropsychologiques cliniques ne reflètent pas précisément le niveau d'impact fonctionnel dans la vie quotidienne de la personne.*» (notre traduction) (Dr. Rosemary Tannock, co-auteur du document, est un professeur émérite à l'Institut des études en éducation de l'Ontario, Université de Toronto; & scientifique sénior, Programme de recherche en neurosciences & santé mentale, l'Institut de la recherche de l'Hôpital pour enfants malades.)

Les accommodements académiques pour des étudiants ayant des troubles d'apprentissage ne leur donnent pas un avantage injuste, mais plutôt l'opportunité comme tous autres étudiants d'avoir accès à une éducation postsecondaire. Angus Ferguson, étudiant dans une université de l'Ontario, résume le tout ainsi: «*Je suis très chanceux de pouvoir fréquenter une université qui comprend le TDAH et qui encourage les accommodements académiques. Le fait qu'ils m'offrent l'assistance dont j'ai besoin a (en toute honnêteté) fait toute la différence au monde. Durant mon secondaire, j'ai reçu une aide de base. Je ne peux qu'imaginer ce qui serait arrivé si j'avais reçu le même niveau d'aide que je reçois actuellement. Mais il en est de même pour les étudiants qui fréquentent des universités moins bien informées où ils ne peuvent recevoir les ressources et accommodements nécessaires.*» (notre traduction)

Solutions:

CADDAC est d'accord qu'un rapport médical détaillé par un expert médical dans le domaine du TDAH devrait répondre aux exigences du gouvernement du Canada. Les rapports devraient fournir aux établissements d'études postsecondaires avec les informations nécessaires dont ils ont besoin pour comprendre les déficiences uniques de l'étudiant et le besoin pour des accommodements spécifiques.

Le rapport devrait:

- ☑ Identifier l'invalidité permanente et la liste des atteintes spécifiques
- ☑ Indiquer comment ces atteintes auront un impact négatif sur le rendement de l'étudiant pendant ses études postsecondaires
- ☑ Mettre en lien les accommodements recommandés aux handicaps actuels de l'étudiant

CADDAC a développé un document pour les médecins et les psychologues pour les aider à la rédaction d'un rapport détaillé qui répond aux exigences du gouvernement du Canada et qui fournit les informations nécessaires aux établissements d'études postsecondaires.

Pour consulter ces informations :

- [ce document](#) et [autres ressources supplémentaires](#)

- [la présentation et le résumé soulignant les passages-clés de ce document](#)
- [une liste soulignant les incohérences des exigences à travers les établissements d'études postsecondaires](#)

Lancement du mois de la sensibilisation au TDAH

Le 1er octobre prochain, la députée provinciale, Soo Wong, fera la lecture d'une déclaration d'un membre devant la législature de l'Ontario pour le lancement du mois de la sensibilisation au TDAH.

Pour plus de renseignements sur le mois de la sensibilisation au TDAH, les proclamations gouvernementales et la défense des droits des personnes atteintes d'un TDAH, veuillez consulter www.adhdawareness.ca et pour plus d'informations sur le mois de la sensibilisation au TDAH, le TDAH et CADDAC, veuillez consulter www.caddac.ca.

Pour plus de renseignements:

Russ LeBlanc
russleblanc@rogers.com
905.430.2933

Heidi Bernhard, présidente et directrice générale
heidi.bernhardt@caddac.ca
téléphone: 905-471-3524